

Délibération n° 2015-06-23-215

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 23 Juin 2015

OBJET : Renoncement à une indemnité de conseiller communautaire

EXPOSE DES MOTIFS :

Par courrier du 5 juin 2015 Monsieur Jacques Perreux a fait part à Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Seine-Amont de son souhait de renoncer à ses indemnités de conseiller communautaire pour motif personnel et ce à compter du 30 mars 2015.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Oui l'exposé des motifs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2013-02-18-013 du conseil communautaire du 18 février 2013 fixant les indemnités de fonction des élus communautaires

Vu la délibération 2013-06-13-020 du conseil communautaire du 13 juin 2013 adoptant le règlement intérieur de la communauté d'agglomération seine-amont

Vu le courrier de Monsieur Jacques Perreux en date du 5 juin 2015

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : dit qu'à compter du 1^{er} avril 2015 er Monsieur Jacques Perreux ne percevra plus d'indemnité de conseiller communautaire

ARTICLE 2 : dit que les incidences budgétaires en découlant seront inscrites au budget 2015

Fait et délibéré à Vitry-sur-Seine, le 23 juin 2015.


Président de la Communauté d'agglomération
Seine-Amont

